

rivière Magnetawan, et j'y trouve le nom de Charles McArthur, à titre de secrétaire. Lisons la lettre que voici :

Burk's-Falls, 15 novembre 1905.

A monsieur le colonel Anderson,
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Cher monsieur, cette note fait foi que le phare construit au lac Cecebe par le capitaine Mortimer est terminé, en conformité des plans et devis.

(Signé) CHARLES McARTHUR,
Inspecteur.

L'inspecteur du phare est le secrétaire du bateau appartenant au député de Parry-Sound. Il figure ici un compte de \$49.50 pour bois et il s'agit de pilotis. Mon auteur m'informe que ces pilotis n'ont jamais été utilisés à cet endroit ; qu'on les a enlevés et qu'on en a utilisé quatre ou cinq. Mon auteur prétend qu'une grande partie des matériaux pour lesquels il figure des mémoires dans ce dossier n'ont jamais été fournis. Ainsi, le salaire touché par l'individu en question est de cinquante centins, par jour, supérieur au chiffre donné par le ministre. En outre, d'accord avec le député de King, j'affirme que nous avons vu dans l'état annexé au dossier primitif, la radiation du prix primitif de la journée de travail ainsi que la majoration du chiffre de ce salaire. En présence de ces affirmations le ministre doit comprendre que cette affaire mérite enquête. Je suis bien aise que le député de Parry-Sound (M. Watson) soit présent en ce moment ; car maintenant il sera en lieu de nier, s'il le veut, qu'il est le propriétaire de ce bateau. Mes auteurs prétendent que les hommes, à bord de ce bateau, faisaient le service ordinaire et qu'ils n'ont pas reçu d'appointements d'un chiffre aussi élevé. Ces employés faisaient leur service ordinaire à bord du bateau. Il figure au dossier une lettre dans laquelle le colonel Anderson, observe que lorsque Mortimer lui transmet son mémoire indiquant les dates entre lesquelles il avait fait son service, il vit qu'il était impossible que cet homme eût travaillé aussi longtemps. Toute cette affaire prète au soupçon. Ainsi, comme quelque fonctionnaire du ministère a jugé à propos d'altérer le montant des appointements de Mortimer, et en vue du fait que le dossier est disparu, le ministre doit se faire un devoir de renvoyer cette affaire au comité des comptes publics ou bien à un comité spécial, quoique ces mémoires ne figurent pas au rapport de l'auditeur général de l'année dernière. Je prie le ministre de renvoyer la question à un comité spécial, et non pas au comité des comptes publics qui a un surcroît de besogne en ce moment.

M. WATSON : Je suis bien aise que le député de Simcoe-est (M. Bennett) ait saisi la Chambre de cette question. Je vois qu'il s'agit beaucoup à l'égard de ce phare construit sur la rivière Magnetawan qui lui a

déjà causé force ennuis. Je le crains fort, son exposé de faits est propre à induire la Chambre à erreur ; et j'en rejette le blâme, non pas sur l'honorable député lui-même, mais sur l'inexactitude des renseignements qu'on lui a donnés. Je connais parfaitement la source de ces renseignements ; leur auteur est le candidat malheureux dans ce comté, un certain docteur Freeman : c'est là un fait que l'honorable député (M. Bennett) ne saurait nier.

Ce pauvre docteur n'est sans doute pas encore remis du coup que lui a infligé sa défaite ; il en ressent encore la cuisante douleur et il veut se venger. Pour en revenir à la question du phare, je dois déclarer que le capitaine Mortimer auquel l'honorable député a fait allusion, est un homme parfaitement honorable et fort respecté dans cette partie du pays. Je mets l'honorable député au défi de citer un seul acte de la part de ce brave homme qui donne la moindre prise à la critique. Voilà déjà quelque temps que M. Mortimer demeure dans cet endroit ; c'est un excellent ouvrier, bien qu'il ait été capitaine du bateau en question. Il ne craindra pas d'affirmer, sous la foi du serment, qu'il était censé recevoir \$3.50 par jour du ministère ; et pour mon propre compte, je n'hésiterais nullement à déclarer, sous la foi du serment, que c'est bien là le chiffre du salaire que le colonel Anderson a consenti à lui payer. Quant au contenu du dossier ou de la lettre citée, je n'en ai cure, et j'affirme que c'est bien sous la condition de recevoir \$3.50 par jour que le capitaine Mortimer a consenti à se charger du soin de ce phare, et il n'est pas homme à affirmer, dans un rapport, une chose contraire à la vérité des faits. L'honorable député prétend que ces comptes ont été gonflés, majorés ; pour ma part, je ne crains pas d'affirmer que dans ce dossier, il ne figure par un seul item qui ne soit parfaitement exact, légitime et marqué au coin de la plus scrupuleuse honnêteté. Le colonel Anderson m'a dit qu'il ne fallait pas dépasser le chiffre de \$1,000 dans la construction de ce phare. On constatera, par le mémoire, que cette dépense n'a pas dépassé \$700 ; en fait, on citerait à peine un ouvrage, qui se soit construit avec autant d'économie, l'année dernière ou antérieurement. Les prix payés n'ont absolument rien d'exorbitant. On m'a répété que le charpentier-chef a préféré travailler pendant quelques jours, à la menuiserie, dans sa propre fabrique, plutôt que de travailler à la construction du phare, et cela sans doute parce qu'il y trouvait son profit.

Dans la construction de ce phare, on n'a pas diverti cinq centins, au détriment de l'Etat. Tout s'est fait loyalement et au grand jour ; et si le député de Simcoe-est (M. Bennett) cherche à insinuer quelque chose contre moi, je le mets au défi de prouver que j'aie moi-même ou que d'autres aient diverti cinq deniers des fonds de l'Etat. Quant aux personnes employées à ces mi-